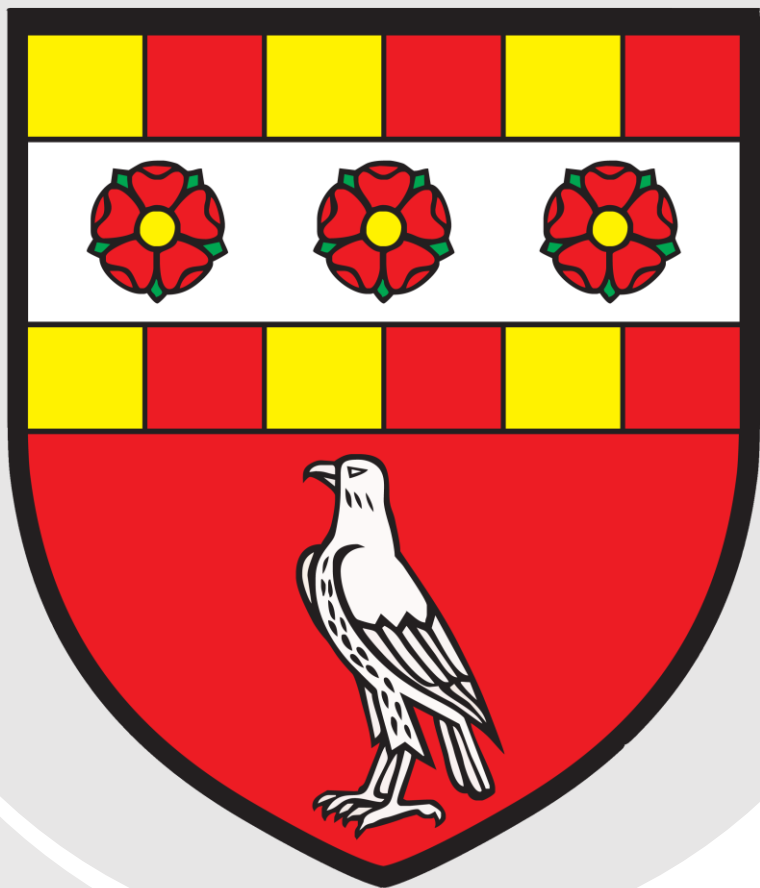




CONSEIL GÉNÉRAL DE CUGY

11 DÉCEMBRE 2024 / 20H00

TRACTANDA

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 18 septembre 2024
3. Budgets 2025

Pour tous les points suivants :

- *présentation*
- *rapport de la Commission financière*
- *approbation*

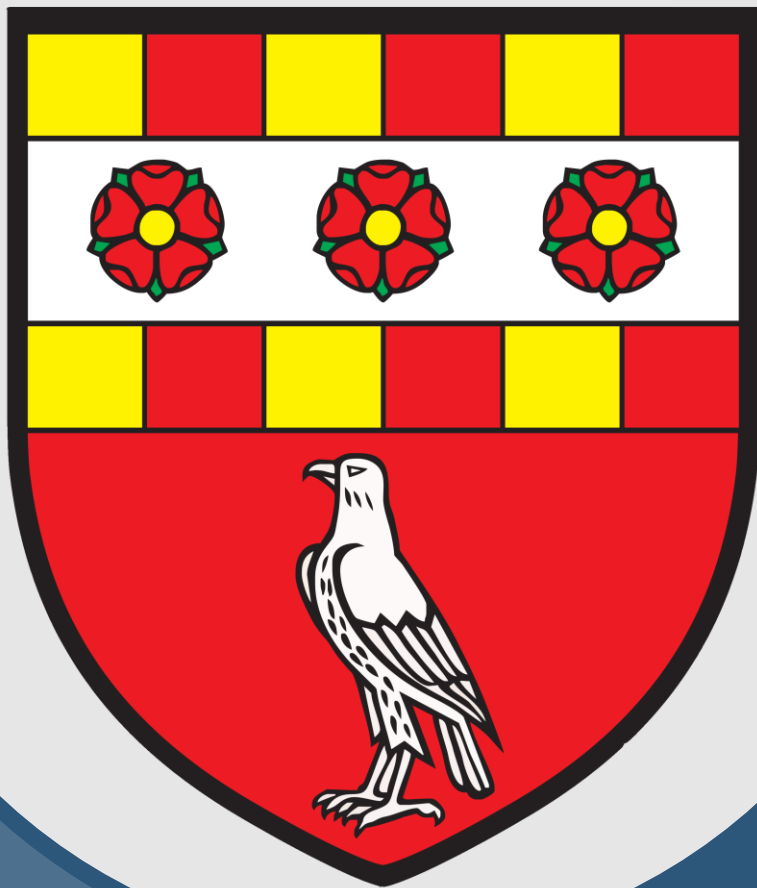
3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour une étude complémentaire de la traversée du village de Vesin inclus l'arrêt de bus
- 3.1.2. Demande d'un crédit d'étude pour la place de la gare
- 3.1.3. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du château
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour l'achat et installation des containers pour les écoles

3.2. Budget du compte de résultat

4. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
5. Informations de la commission climat-énergie
6. Informations communales
7. Divers.





POINT 3.1: BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2025

CADRE LEGAL / DÉFINITIONS

Crédit (art. 24 LFCo)

Autorisation octroyée à l'organe exécutif de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers pour un montant déterminé

Crédit d'engagement

⇒ **Lié à un objet**
(art. 25 ss LFCo)

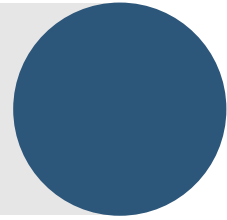
Autorisation de procéder à une dépense nouvelle, unique, ou périodique, pour un objet déterminé

- **Crédit d'étude**
- **Crédit d'ouvrage**
- **Crédit-cadre**



POINT 3.1: BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2025

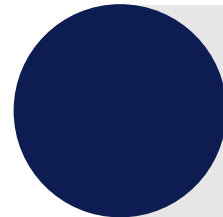
POINTS CLÉS

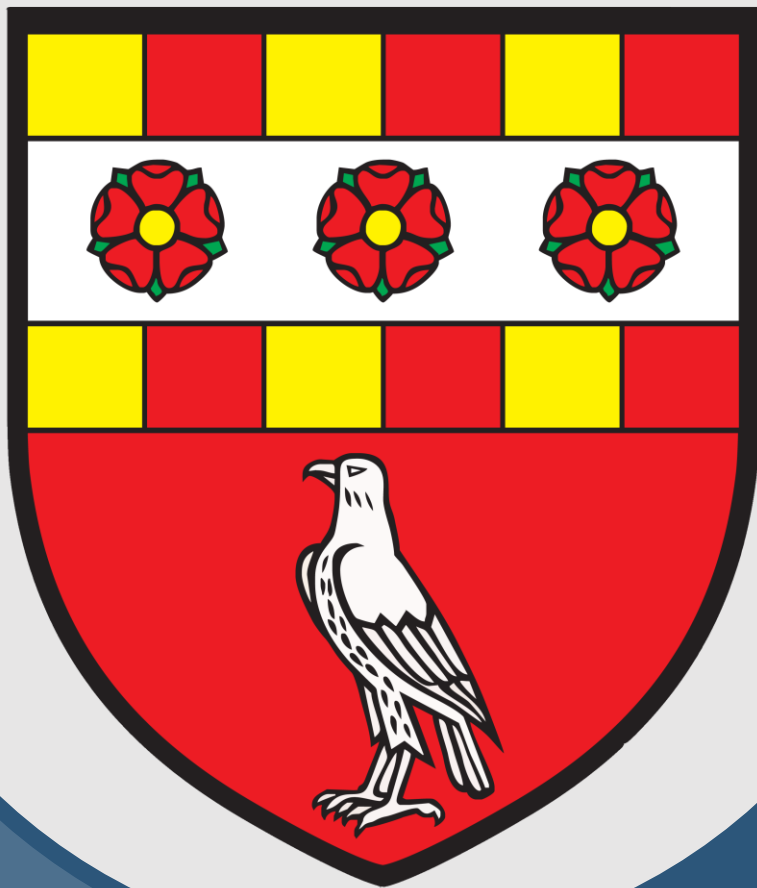


Chiffres-clés à fin 2023

➤ Fortune :	8'221'483.11
➤ Dette nette :	11'254'174.12

- Nouveaux crédits pour 2025 : 290'000.00
- Reports de crédits (déjà votés) : 3'055'400.00
- Total des crédits: **3'345'400.00**





POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR UNE ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE DE VESIN INCLUS L'ARRÊT DE BUS

But de la dépense :

- Il s'agit d'élaborer un concept et trouver une solution pour la circulation dans le village de Vesin. L'arrêt de bus vers l'école doit également être mis en conformité à la législation. L'arrêt de bus de la cordonnerie sera déplacé au bas de la Léchère (crédit déjà voté en 2024).

FINANCEMENT

Investissement:

A charge de la commune :

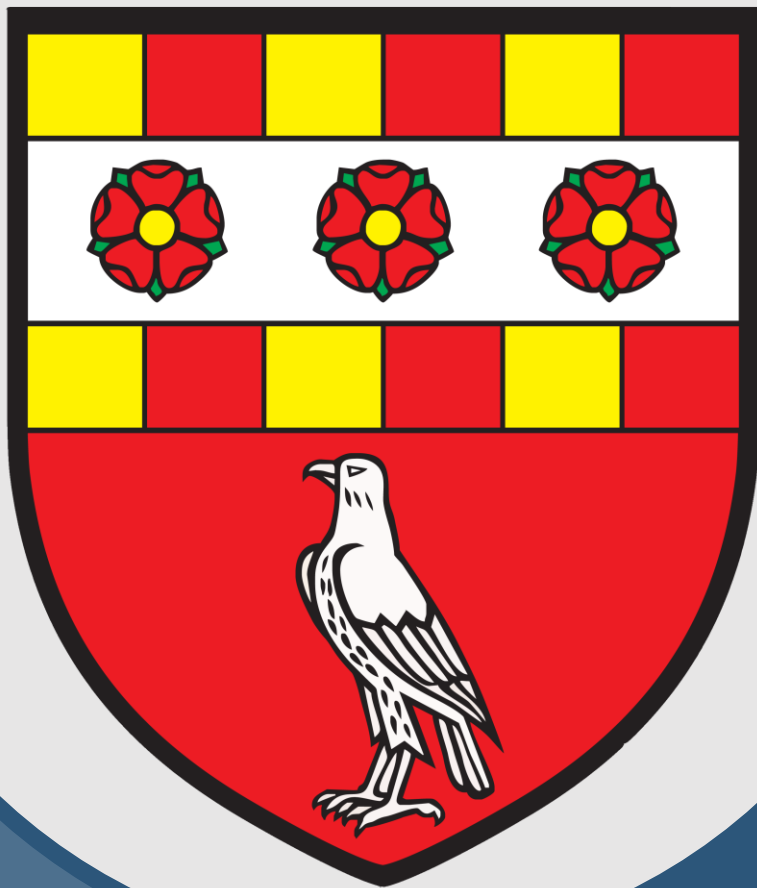
Financé par les liquidités de la commune

Fr. 30'000.00



POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR UNE ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE DE VESIN INCLUS L'ARRÊT DE BUS





POINT 3.1.2 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA PLACE DE LA GARE

But de la dépense :

- Dans le cadre de l'étude de mobilité réalisée, la place de la gare a fait l'objet de réflexions, notamment concernant l'arrêt de bus, le stationnement des véhicules et les accès par la route de la Cour et la route de Bussy.
- La circulation est en effet assez compliquée et doit également tenir compte de l'exploitation du Landi Centre Broye. La Commune a la charge de mettre en conformité les arrêts de bus selon la norme LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés). Des subventions cantonales existent, tant pour l'étude que pour la réalisation.

- Les CFF ont manifesté clairement leur intention de développer un P + R à la gare de Cugy, comme d'ailleurs dans d'autres lieux de la région. Sans coordination des divers acteurs impliqués, le dimensionnement du P + R représenterait une forte diminution des places de parc à disposition. La mise en conformité de l'arrêt de bus ne serait pas traitée par les CFF. C'est pourquoi, le Conseil Communal vous propose cet investissement afin de poursuivre et terminer l'étude de la place de la gare avec l'appui d'un bureau spécialisé, en collaboration avec les différentes parties concernées. Une répartition des frais sera discutée dès le début de cette procédure.

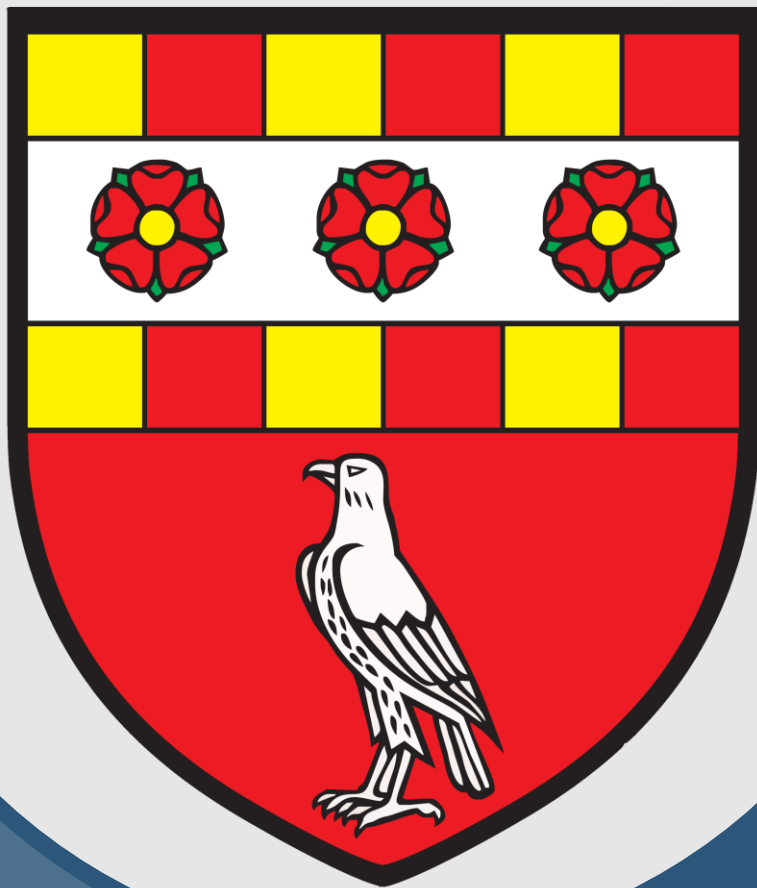
FINANCEMENT

Investissement

A charge de la Commune : Fr. 30'000.00

Financé par les liquidités de la commune





POINT 3.1.3 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DU CHÂTEAU

But de la dépense :

Un crédit d'étude est demandé au Conseil Général pour l'étude du projet de rénovation des salles de classes du Château en salles AES, salles pour les classes enfantines, salle pour les Castors et salles spéciales.

Pour cette phase de rénovation, nous devons mandater plusieurs bureaux (architecte et ingénieur) pour qu'ils puissent nous accompagner et nous conseiller sur la faisabilité et sur le plan financier de ce projet.

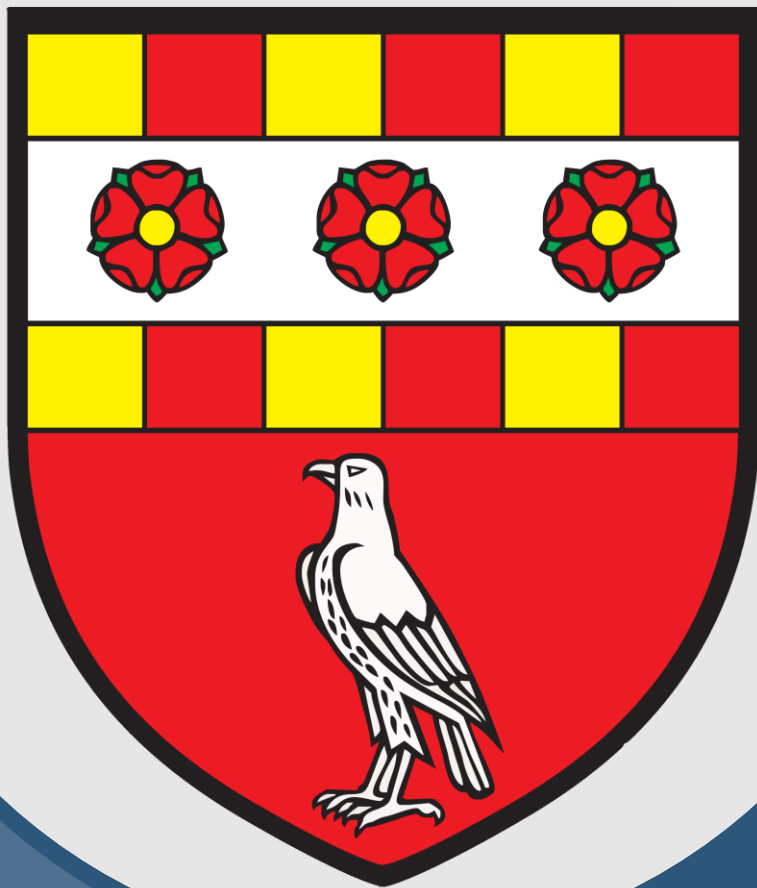
Nous allons prendre contact avec plusieurs de ces bureaux pour leur demander des offres concernant leurs prestations.



FINANCEMENT

Investissement:

A charge de la commune :	Fr	150'000.00
Financé par un emprunt bancaire taux 2,0%	Fr.	3'000.00



POINT 3.1.4 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'ACHAT ET INSTALLATION DES CONTAINERS POUR LES ÉCOLES

But de la dépense :

Un crédit est demandé au Conseil Général pour l'achat des containers qui abritent actuellement deux salles de classe depuis la rentrée et situés derrière la salle de sport.

En effet l'entreprise, constructeur de modulaire et propriétaire des containers, nous propose la vente de ceux-ci pour un montant de Fr. 80'000.- pour la fin de l'année.

Cet achat comprend les 10 containers pour les salles de classes ainsi que les 2 containers pour le vestiaire et les toilettes. Le châssis (DIN métalliques) et le chauffage sont compris dans l'achat.

La location actuelle est de Fr. 42'000.- pour 6 mois y compris la pose. L'investissement sera vite rentabilisé, sachant que la future école ne sera pas mise en fonction avant 2030.

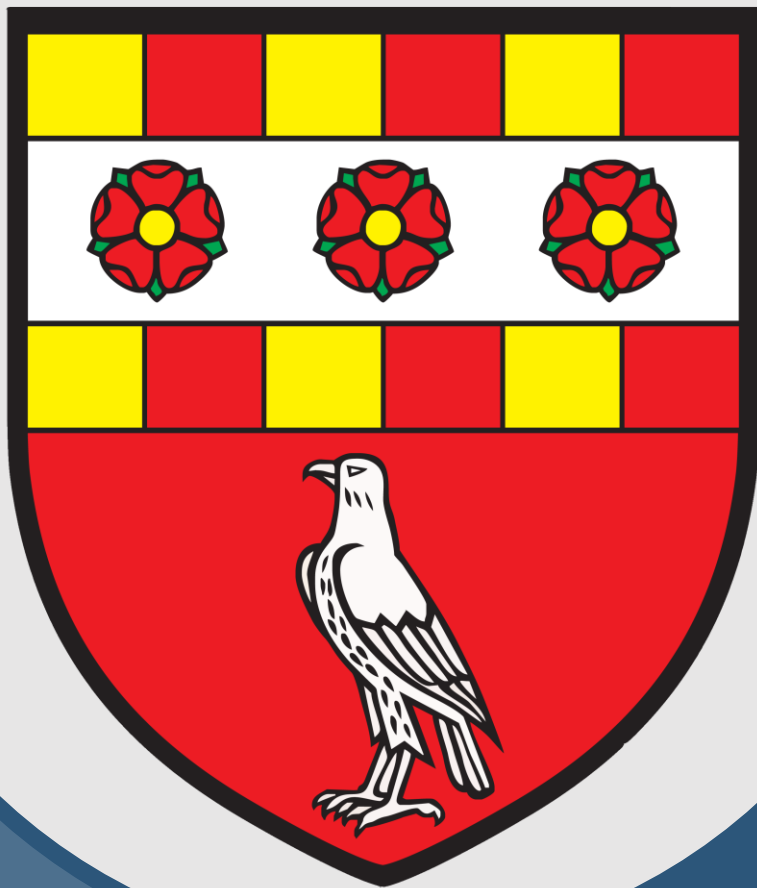
FINANCEMENT

Investissement:

A charge de la commune : Fr. 80'000.00

Financé par les liquidités de la commune





POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2025

CADRE LÉGAL

Budget (art. 7 LFCo) :

« Le budget sert à la gestion à court terme des finances et des prestations. »

Les principes généraux et le contenu du budget sont définis aux articles 10 et 11.

3 règles de base (art. 20 LFCo) :

- « Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
- Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre.
- Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. »



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2025

PRINCIPE

En cas de déséquilibre (art. 21 LFCo) :

- **Excédent de charges:** grève le capital propre / augmente le découvert au bilan.
- **Excédent de revenus:** augmente le capital propre / amortit le découvert au bilan.
- **Découvert au bilan:** doit être amorti au maximum sur cinq ans.



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2025

POINTS CLES

Total des charges liées : 46.98% du total des charges

➤ Total de charges : **CHF 8'168'799.35**
(2024 : CHF 7'681'211.95)

➤ Excédent de charges prévu : **CHF 475'527.55**
(avec coefficient d'impôt à 85%)
(2024 : CHF 509'587.25)

Total de couverture des taxes causales:

- Approvisionnement en eau: **99.81%**
- Traitement des eaux: **109.24%**
- Gestion des déchets: **59.96%**



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2025

MARGE DE MANŒUVRE DE LA COMMUNE

			<u>Charges</u>		<u>2024</u>	
Total des charges budget 2025			8 168 799.35	<u>%</u>	7 681 211.95	<u>%</u>
Total des charges liées			3 837 316.20	46.98%	3 700 776.85	48.20%
Total des charges communales			3 803 462.68	46.56%	3 524 759.34	45.89%
Total intérêts et amortissements dettes			528 020.47	6.46%	455 675.76	5.94%

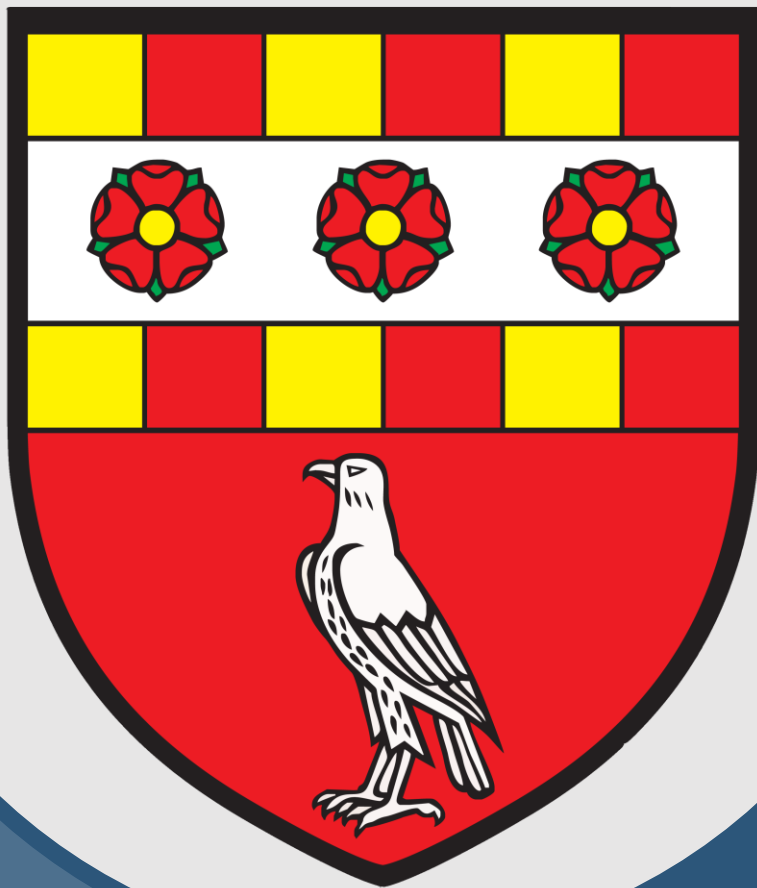


POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2025

IMPÔTS COMMUNAUX

			<u>Budget 2025</u>		<u>Budget 2024</u>	
			85%		85%	
Impôt revenu personnes physiques			4 062 000.00		3 859 300.00	
Impôt fortune personnes physiques			257 000.00		274 500.00	
Impôt bénéfice personnes morales			163 800.00		126 800.00	
Impôt capital personnes morales			11 300.00		10 600.00	





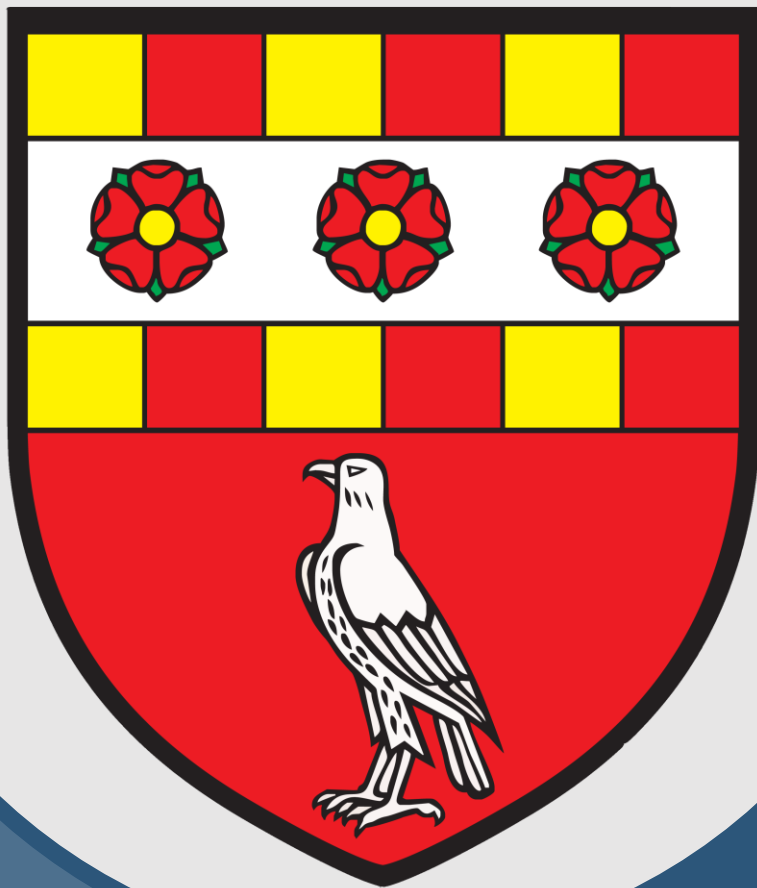
POINT 4: PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX COÛTS DES CONTRÔLES ET SOINS DENTAIRES SCOLAIRES

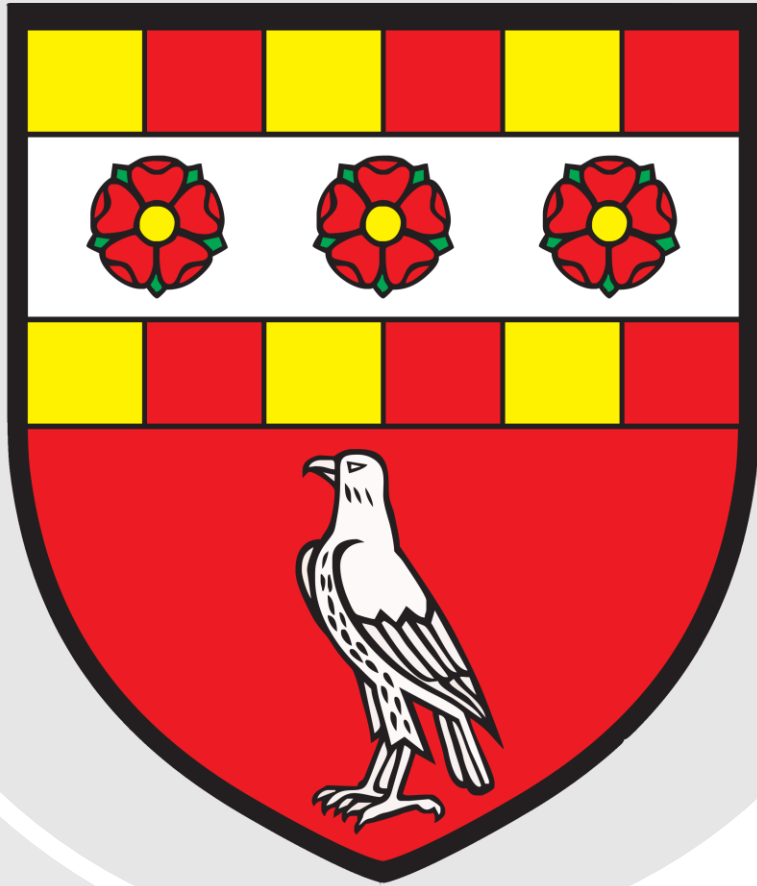
Suite à la dernière séance du Conseil Général, le Conseil communal a modifié le règlement proposé en tenant compte des remarques des conseillers généraux. Les articles ajoutés et/ou modifiés ont été insérés dans le message.

Concernant le barème de réduction, la commune propose le barème cantonal qui ne diffère pratiquement en rien avec la table utilisée jusqu'à ce jour.

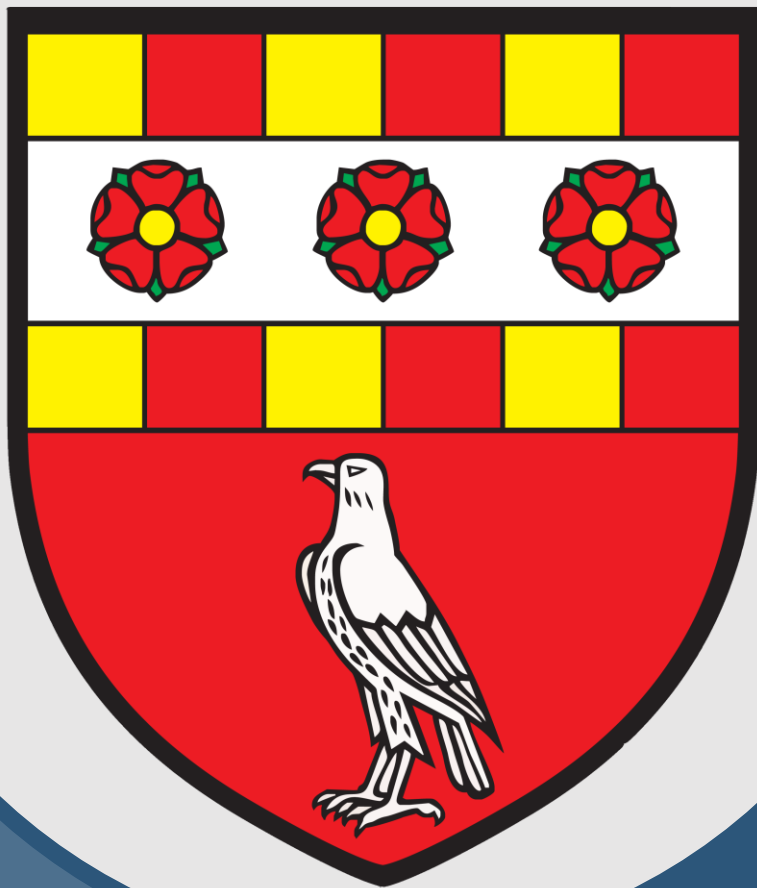
Les modifications de ce règlement ont été soumises au Service dentaire scolaire lequel a préavisé favorablement notre règlement ainsi que le barème.

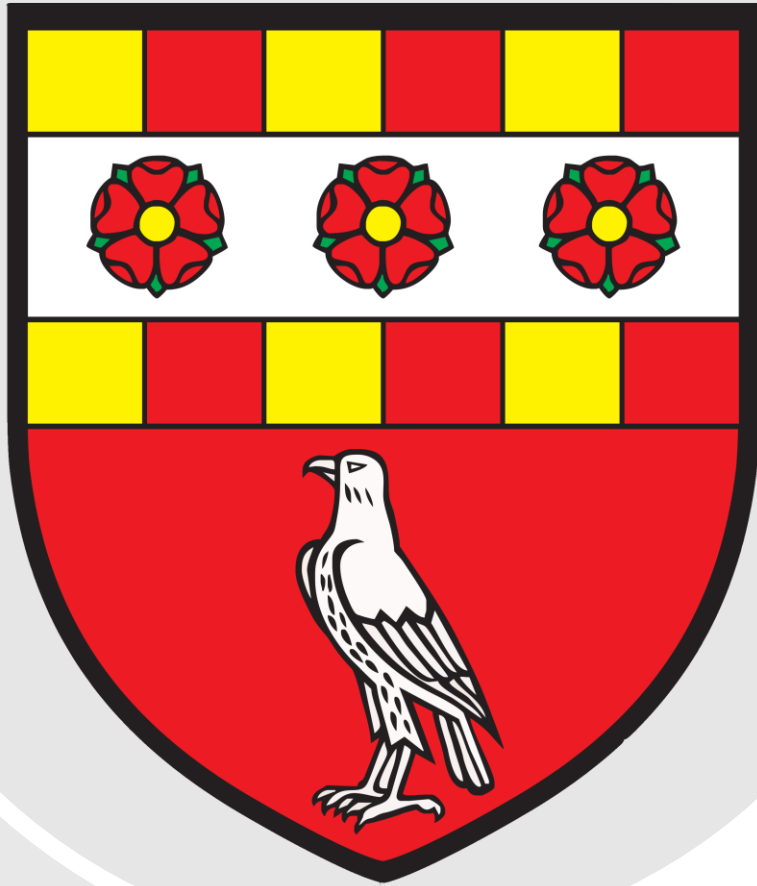




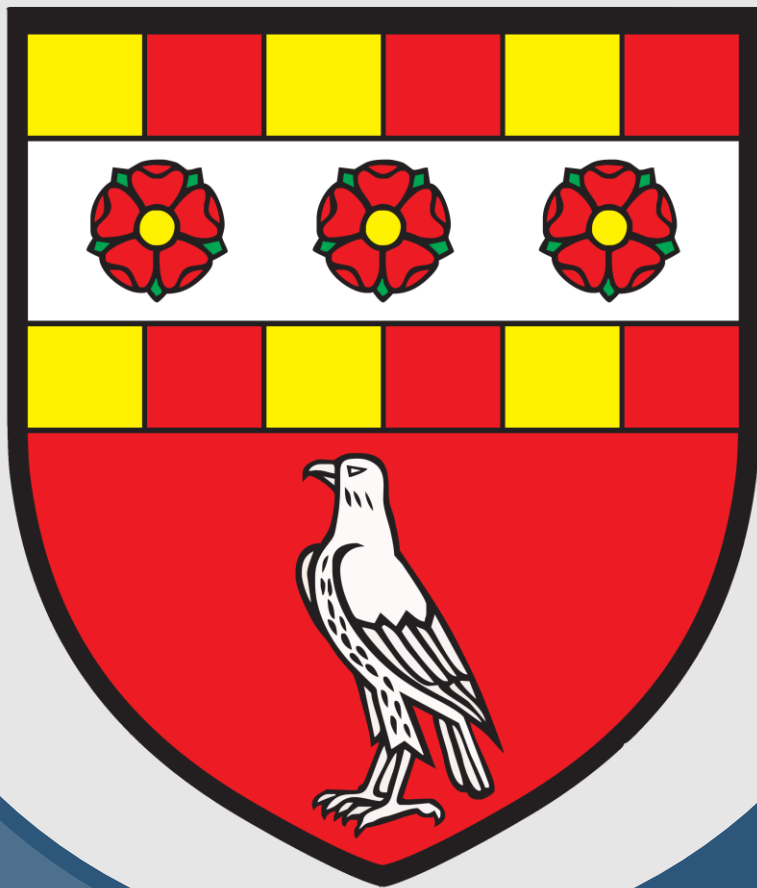


POINT 5: INFORMATION DE LA COMMISSION CLIMAT-ÉNERGIE





POINT 6: INFORMATIONS COMMUNALES





POINT 7: DIVERS



**BONNE SOIRÉE
ET BONNES
FÊTES**

